



CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org

Réf. : SC/EB/29-08-2011

A l'attention de **Monsieur Eric Besson**
Ministre de l'Industrie et de l'Économie numérique
139 rue de Bercy
75010 Paris

Paris, le 29 août 2011

Objet : Localisation des emplois « en France »

Monsieur le Ministre,

Les personnels de notre entreprise, de SFR, Bouygues Télécom et de Free ont été interloqués par les propos que vous avez tenus sur France 2 lors de l'émission « Les 4 vérités ».

Nous vous rappelons que l'article L32-1 alinéa II du Code des postes et communications Électroniques précise « Dans le cadre de leurs attributions respectives, le ministre chargé des communications électroniques et l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes prennent, dans des conditions objectives et transparentes, des mesures raisonnables et proportionnées aux objectifs poursuivis et veillent :

- 1° A la fourniture et au financement de l'ensemble des composantes du service public des communications électroniques ;
- 2° A l'exercice au bénéfice des utilisateurs d'une concurrence effective et loyale entre les exploitants de réseau et les fournisseurs de services de communications électroniques ;
- 3° **Au développement de l'emploi**, de l'investissement efficace dans les infrastructures, de l'innovation et de la compétitivité dans le secteur des communications électroniques... »

Or, dans le cahier des charges d'attribution des licences 4G, aucune disposition n'est prévue pour favoriser l'emploi.

A notre recours devant le Conseil d'État qui demande l'invalidation de votre décret en raison de l'absence de clauses de localisation « en France », vous répondez : « **Non, parce que l'Union européenne nous l'interdirait et nous nous tirerions une balle dans le pied** »

Les 25 000 emplois de centres d'appels délocalisés par les opérateurs téléphoniques ne le sont pas en Pologne, en Grèce, ou à Chypre, mais au Maroc, à l'Île Maurice, en Tunisie, au Sénégal...

Or, vous le savez sans doute, l'Union européenne n'interdit nullement des obligations de localisation de l'emploi en son sein...et pour répondre par téléphone aux clients des opérateurs, encore faut-il parler français...**Si vous aviez pris une disposition de localisation des centres d'appels en Europe, nous aurions été heureux de partager ces emplois avec nos camarades wallons.**

.../...

Par ailleurs, les règles de l'OMC excluent ce qui relève du domaine public, dont le secteur des télécommunications, notamment lorsqu'il s'agit d'exploiter des éléments du patrimoine national tels que les fréquences radio.

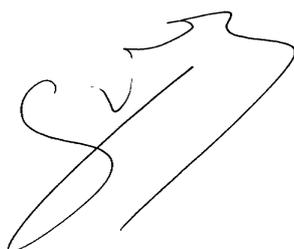
Aujourd'hui en France, plus de 100 000 emplois de centres d'appels sont délocalisés, dans le domaine de la téléphonie, de la banque, du voyage, de la vente par correspondance, de l'énergie.

Le gouvernement auquel vous appartenez, par la voix de Laurent Wauquiez, prétend depuis octobre 2010, vouloir y porter remède¹. Mais, lorsqu'il a tous les moyens d'y être incitatif « ex ante », en respectant la réglementation européenne, et des règles de concurrence identiques pour l'ensemble des opérateurs français, il ne prend aucune mesure concrète.

Les Allemands quant à eux ne délocalisent pas leurs centres d'appels. Et pour cause : plus aucun autre territoire que l'Allemagne et l'Autriche ne parle allemand dans le monde.

A l'heure où le chômage est une préoccupation majeure pour nos concitoyens, votre réponse ne peut manquer de nous inquiéter et pour reprendre votre expression : êtes-vous certain de ne pas avoir tiré une balle dans le pied de la France en refusant une clause de localisation des emplois ou de la valeur ajoutée ?

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Crozier', written in a cursive style.

Sébastien CROZIER
Président

¹ <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/centres-d-appels-lutter-contre-la-delocalisation-et-ameliorer-la-relation-client>